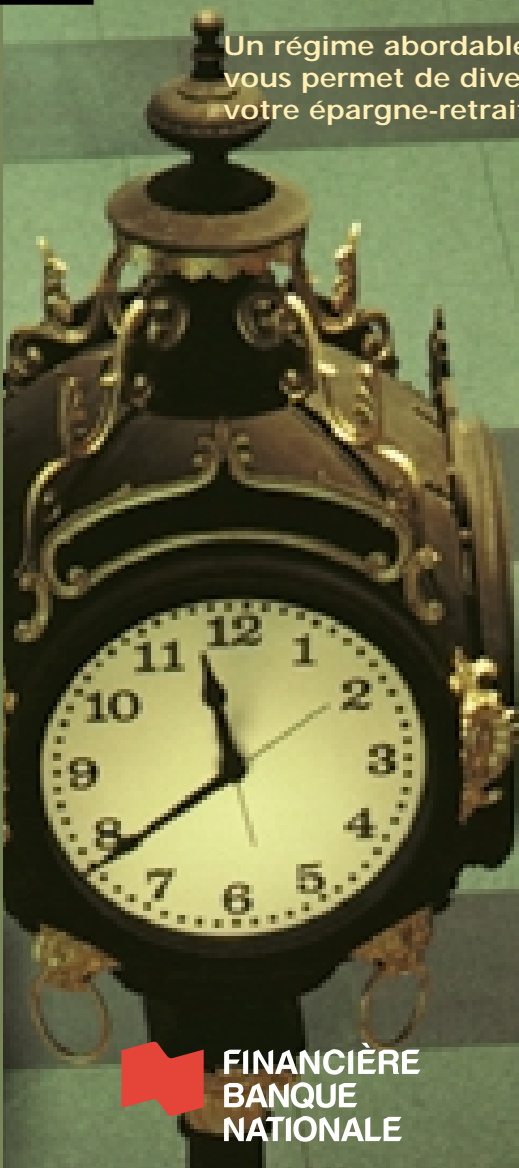


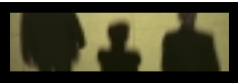


LE RER TRANSITION

Un régime abordable qui
vous permet de diversifier
votre épargne-retraite



FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE



Un régime abordable qui vous permet de diversifier votre épargne-retraite

Quand ils réfléchissent à leur retraite, un nombre croissant de contribuables en arrivent à la même conclusion : chacun a tout intérêt à prendre en main lui-même la gestion de son épargne-retraite plutôt que de s'en remettre aveuglément aux programmes gouvernementaux.

Dans ce contexte, le régime d'épargne-retraite (RER) représente le plus puissant outil financier dont disposent les épargnants pour se bâtir un coussin financier confortable en vue de la retraite. Cependant, compte tenu des faibles taux d'intérêt qui prévalent en Amérique du Nord depuis quelques années, la fameuse « période des RER » de janvier-février est devenue pour plusieurs personnes un véritable casse-tête.

Comment choisir entre des placements sûrs mais offrant un rendement peu attrayant – comme les certificats de placement garanti – et des placements plus dynamiques – les fonds d'investissement, par exemple – mais n'offrant aucune garantie quant à la sécurité du capital et au rendement futur ? Il existe heureusement des régimes d'épargne-retraite plus souples et plus complets. Ainsi, notre **RER Portefeuille**, de type autogéré, vous permet d'opter pour la combinaison de placements de votre choix, tout en ayant un seul compte RER à gérer. Cependant, des régimes de ce type révèlent leur plein potentiel à partir d'un certain volume d'épargne, et les personnes qui ne font que commencer à mettre de l'argent de côté pour leur retraite doivent se résigner à attendre quelques années avant de profiter de tous les avantages de cette formule. Du moins était-ce le cas jusqu'à tout récemment puisque, heureusement, il existe maintenant une solution à ce problème.

Le RER *Transition*: toute la puissance de la diversification, dans un régime souple et accessible

Il nous fait plaisir de vous présenter notre **RER *Transition***, une option qui vous permet de tirer avantage dès aujourd'hui de certaines caractéristiques d'un RER autogéré, même si vous en êtes au début de votre cycle d'épargne. Il s'agit d'un produit innovateur qui ajoute une dimension très importante à votre épargne-retraite: la diversification.

Nous vous invitons à le découvrir.

Offert exclusivement par notre firme, le **RER *Transition*** repose sur le principe de base de toute bonne stratégie de placement: celui de la diversification. Toutes les études démontrent en effet qu'à long terme (et votre épargne-retraite est un placement à long terme!), c'est en répartissant ses placements entre les trois grandes catégories d'actifs (liquidités, titres à revenu fixe et actions) que l'on obtient le meilleur équilibre entre rendement et régularité. C'est l'approche utilisée par tous les gestionnaires de portefeuille professionnels. Vous pouvez maintenant, vous aussi, la mettre à profit.

Certes, la perspective d'opter pour d'autres placements que les titres garantis représentera peut-être, pour vous, un saut dans l'inconnu. Mais ne craignez rien puisque le **RER *Transition*** vous assure également les services d'un de nos conseillers en placement. Que ce soit pour guider vos premières décisions, vous tenir informé au moment opportun ou simplement répondre à vos questions au besoin, cette personne sera un allié précieux et expérimenté qui vous aidera à bâtir votre épargne-retraite.

Qu'est-ce qu'un RER *Transition*?

Le **RER *Transition*** est une option de compte qui vous permet de passer graduellement d'un RER axé exclusivement sur un type de placement (les certificats de placement garanti par exemple), vers un RER plus ouvert et plus flexible, sans avoir à « faire le saut » immédiatement et à encourir tous les frais administratifs rattachés aux RER autogérés.

Comme un RER autogéré, le **RER Transition** vous permet d'inclure dans votre portefeuille aussi bien des titres à revenu fixe que des titres de participation, et de commencer ainsi à diversifier vos placements. Les placements qui vous sont offerts dans ce régime sont regroupés dans deux catégories :

Titres à revenu fixe

Le **RER Transition** vous donne accès à trois principaux types de titres à revenu fixe : les certificats de placement garanti (CPG), les obligations d'épargne des gouvernements fédéral et provinciaux et les obligations démunies (catégorie qui inclut les coupons détachés et les obligations résiduelles). Cette combinaison de placements vous permettra de construire aisément la portion conservatrice de votre portefeuille d'épargne-retraite. Les obligations d'épargne et obligations démunies à court terme, qui procurent un rendement supérieur à celui des dépôts en espèces, pourront être utilisées pour garder certaines sommes sous forme liquide. Par ailleurs, les obligations démunies conviendront aussi parfaitement pour la portion revenu fixe à long terme du portefeuille, puisque le choix d'échéances va jusqu'à 30 ans. Enfin, les CPG couverts par l'assurance-dépôts pourront aussi être envisagés pour compléter ces placements.

Fonds d'investissement

L'univers très vaste des fonds d'investissement, aussi appelés « fonds mutuels » ou « fonds communs de placement », vous permettra notamment d'intégrer un important volet de croissance à votre portefeuille, et d'envisager la possibilité de diversifier internationalement vos placements.

Le **RER Transition** est un excellent moyen pour faire profiter votre RER des avantages de la diversification et d'une croissance accrue – en particulier si vous ne faites que commencer à mettre de l'argent de côté pour la retraite. Quand vous serez prêt à passer à une nouvelle étape dans la construction de votre capital de retraite, renseignez-vous sur notre **RER Portefeuille**, auprès de votre conseiller en placement. Il s'agit d'une option extrêmement souple qui offre un éventail de placements encore plus vaste.

Avantage numéro 1 : le principe de la diversification

Lorsque vous placez votre argent, vous devez obligatoirement choisir entre trois grandes catégories d'actifs. Ainsi, quand vous achetez un certificat de placement garanti (CPG) ou une obligation gouvernementale, vous arrêtez votre choix sur l'une de ces catégories – celle des titres à revenu fixe. De la même façon, lorsque vous achetez des actions ou des parts de fonds d'investissement d'actions, vous arrêtez votre choix sur une autre catégorie – celle des titres de participation. Enfin, lorsque vous gardez votre argent en liquide ou que vous le placez dans des véhicules à court terme entre deux décisions de placement, vous optez en fait pour la troisième catégorie – celle des liquidités. Toute approche de placement repose donc sur le choix des véhicules – donc des catégories de placement – qui répondent le mieux à vos besoins.

Comme toute chose, chaque catégorie de placement a ses avantages et ses inconvénients. Les liquidités, par exemple, présentent l'avantage d'être sûres et accessibles en tout temps... et l'inconvénient de procurer des rendements très faibles. Les titres à revenu fixe à plus long terme assurent également une solide protection du capital et un taux de rendement garanti si on les conserve jusqu'à leur échéance, avec l'avantage additionnel de rendements généralement supérieurs à ceux des placements à court terme. Cependant, le potentiel de croissance de votre capital demeure limité. Il vous faut opter pour les titres de participation pour profiter des meilleures possibilités de croissance à long terme, mais dans ce cas, ni votre rendement ni la valeur de votre capital ne sont garantis.

Dans le passé, alors que les taux d'intérêt étaient particulièrement élevés, il pouvait sembler sensé de limiter son choix aux traditionnels CPG. Ces dernières années, cependant, les placements en actions ont rapporté des rendements impressionnants alors même que les taux offerts par les CPG permettaient à peine à l'épargnant de conserver son pouvoir d'achat. Historiquement, l'avantage va d'ailleurs aux titres de participation : une personne qui, concentrant son attention sur des objectifs à long terme plutôt que sur la seule protection du capital, a « osé » investir sur le marché boursier a généralement obtenu un meilleur rendement que celle qui s'est limitée aux CPG.

Cependant, si l'on connaît assez bien le potentiel de rendement à long terme de chaque catégorie d'actifs, on ne peut prévoir avec certitude laquelle procurera le meilleur rendement sur une courte période donnée. C'est pourquoi tous les gestionnaires de portefeuille professionnels, plutôt que de concentrer tous leurs placements dans l'une ou l'autre catégorie, préfèrent les répartir entre les trois. De cette façon, ils sont certains d'avoir en partie raison en tout temps plutôt que de courir le risque d'avoir complètement tort! Dès lors, leur travail consiste à accorder une pondération à chaque catégorie d'actifs dans leur portefeuille, ce qui se fait en fonction de leurs objectifs, du niveau de volatilité qu'ils veulent tolérer et de l'analyse qu'ils font de l'évolution des marchés. Cette pondération est révisée régulièrement, de même que lorsque l'évolution des marchés l'exige.

Avec toute sa souplesse et le choix de placements qu'il vous offre, notre **RER Transition** vous permet d'appliquer ces mêmes principes, tout en n'ayant qu'un seul compte RER à gérer.

Avantage numéro 2: les conseils d'un professionnel

Pouvoir diversifier vos placements à l'intérieur d'un seul compte RER est un attrait majeur de notre **RER Transition**. Mais il est un autre avantage qui vous permettra d'en tirer pleinement profit: les recommandations éclairées d'un professionnel du placement.

Non, il ne s'agit pas ici d'un de ces préposés – jamais le même – qui vous apprend tout ce que vous devez savoir sur la façon de remplir un formulaire... mais guère plus. Au contraire. Lorsque vous ouvrez un **RER Transition**, c'est un véritable conseiller en placement, ayant bénéficié de la formation la plus solide de l'industrie, qui se met à votre service. Celui-ci est votre conseiller personnel, et il est toujours disponible quand vous avez besoin d'informations.

C'est lui qui s'assoira avec vous au départ pour établir la répartition de vos placements entre les différents fonds et titres admissibles. C'est aussi lui qui, en fonction de votre horizon de placement, vous aidera à décider des réserves de liquidités que vous devriez conserver, de l'échéance de vos titres à revenu fixe et du choix des fonds d'investissement qui vous permettront le mieux de faire croître vos actifs et de les diversifier à l'échelle internationale. Et c'est encore lui qui se mettra à votre disposition aussi souvent que nécessaire pour revoir votre portefeuille et vous faire au besoin de nouvelles recommandations.

Votre conseiller vous remettra toute la documentation nécessaire sur vos placements, notamment différentes brochures, études financières et bulletins expliquant la législation sur les RER, les principes généraux du placement, les différents véhicules de placement disponibles ou encore l'état des marchés. Nous vous invitons en outre à consulter régulièrement notre **site web**, à l'adresse qui apparaît à l'endos de cette brochure, pour plus de renseignements sur le placement en général et sur les RER en particulier.

Votre choix de placements

CPG, obligations d'épargne et obligations démunies: rendement et garantie

Le volet revenu fixe de votre **RER Transition** sera construit à l'aide de CPG, d'obligations d'épargne et d'obligations démunies. Les deux premiers types de placements sont connus de tous les épargnants, alors que les obligations démunies, souvent méconnues, sont elles aussi idéales pour un RER. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi envisager des fonds d'investissement qui investissent eux-mêmes dans des titres à revenu fixe, mais nous ne recommandons généralement pas cette option. Les fonds d'investissement de ce type procurent, certes, d'excellents rendements dans certaines conditions de marché, mais ils ne comportent pas d'échéance fixe et ne peuvent donc offrir de garantie quant à la valeur de votre capital. De plus, dans un contexte de taux d'intérêt bas, les gestionnaires de ces fonds ne réussissent pas toujours à obtenir des rendements additionnels qui permettent de compenser leurs propres frais de gestion.

Que sont les obligations démunies?

Ces titres sont en fait un dérivé des obligations «régulières» que les différents gouvernements et certaines de leurs sociétés émettent pour financer leurs activités. Une obligation consiste en effet en une série de coupons qui représentent les paiements d'intérêt (habituellement semi-annuels) qu'elle garantit et en une portion «principale» qui représente la valeur même de l'obligation à l'échéance. Or, ces composantes peuvent être séparées et devenir elles-mêmes des véhicules de placement, négociables en tant que tels. Chaque coupon – d'où le terme «coupon détaché» – et chaque portion principale – appelée dès lors «obligation résiduelle» – représentent l'engagement de l'émetteur de verser à leur détenteur un montant déterminé à une date précise. Les coupons et les obligations résiduelles sont disponibles dans des échéances allant de 30 jours à 30 ans (alors que l'échéance d'un CPG ne peut excéder 5 ans), et assurent un rendement qui est fonction de leur durée comme des taux d'intérêt en vigueur.

Vous achetez ces produits à escompte, c'est-à-dire moins cher que leur valeur nominale, et le rendement que vous obtenez est simplement la différence entre votre prix d'achat et le montant qui vous est payé à l'échéance. Pour la même échéance, ce rendement est généralement plus avantageux que celui des simples certificats de placement garanti.

Liquidité

Contrairement aux certificats de placement, les coupons détachés et obligations résiduelles demeurent négociables en tout temps, à leur valeur marchande, sur le marché obligataire. Cette liquidité de votre placement est un avantage capital qui vous permet, dans l'éventualité où les taux d'intérêt diminueraient après votre achat, de revendre à profit votre obligation ou votre coupon, puisque leur valeur sur le marché se serait accrue. Inversement, si les taux d'intérêt montaient, leur valeur marchande baisserait temporairement. Dans ce cas, vous n'auriez qu'à garder votre placement jusqu'à l'échéance pour obtenir le rendement qu'il vous garantit.

Remboursement garanti du capital à l'échéance

Votre taux d'intérêt et le remboursement intégral de votre capital sont garantis par l'émetteur si vous conservez ces titres à revenu fixe jusqu'à leur échéance. Les coupons détachés et obligations résiduelles émis par les gouvernements sont l'une des formes de placement les plus sûres qui soient disponibles au Canada. Contrairement aux CPG, qui ne sont couverts que jusqu'à un maximum de 60 000 \$ par émetteur par l'assurance-dépôts, ces titres, eux, sont couverts à 100 % et sans aucune limite par le gouvernement émetteur.

Fonds d'investissement : croissance à long terme et diversification internationale

Votre **RER Transition** vous assure l'accès à la forme de placement qui connaît la plus forte croissance au Canada : les fonds d'investissement.

Les fonds d'investissement d'actions, plus précisément, sont une façon idéale d'intégrer un volet de croissance à votre portefeuille. Disponibles au Canada depuis les années 1930, ils ont connu une popularité croissante, ces dernières années, en raison des faibles taux d'intérêt offerts par les dépôts garantis. Typiquement, un fonds d'investissement, sous la direction d'un gestionnaire professionnel, investit ses actifs dans l'achat de titres de plusieurs sociétés différentes, en général une cinquantaine ou plus. Son propre rendement est donc fonction de la performance moyenne de l'ensemble de ces titres.

En optant pour un fonds d'investissement d'actions, vous obtenez d'emblée trois grands bénéfices : un mode pratique de placement, une gestion professionnelle et une diversification instantanée de vos placements. Ce dernier bénéfice n'est pas le moindre et vous en jouissez en fait de trois façons différentes. D'abord, parce que vous venez d'ajouter une catégorie d'actifs à votre portefeuille – les titres de participation. Ensuite, parce que votre argent est investi par le fonds dans les actions de plusieurs sociétés, ce qui atténue grandement la volatilité associée à ce type de placement. Enfin, parce que 20 % de vos actifs RER peuvent être ainsi investis à l'échelle internationale – un élément qui prend toute son importance lorsqu'on considère le fait que 97 % des occasions de placement dans le monde se trouvent à l'extérieur du Canada. Rappelons que, bien que le marché boursier canadien ait offert généralement de bons rendements, plusieurs autres marchés ont enregistré des performances supérieures dans le temps. De plus, les études montrent de façon probante qu'en investissant dans plusieurs économies plutôt qu'une seule, on réduit son risque à long terme. Les fonds d'investissement sont la façon la plus simple et, à plusieurs égards, la plus appropriée, de profiter de cette dynamique en diversifiant géographiquement ses placements RER.

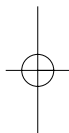
Rappelons qu'outre les fonds d'investissement d'actions, le **RER Transition** vous donne aussi accès à tous les autres types de fonds d'investissement : fonds d'obligations, fonds hypothécaires, fonds équilibrés, etc. Cependant, comme la portion « revenu fixe » de votre portefeuille peut être avantageusement construite à l'aide de titres que vous achèterez directement, nous croyons que vous aurez tout intérêt à privilégier les fonds d'investissement d'actions, qui, eux, vous permettront de doter votre RER d'un solide volet de croissance. Avec plus de 500 fonds d'actions actuellement disponibles au Canada, vous aurez, pour ainsi dire, l'embarras du choix ! Rappelez-vous cependant que votre conseiller en placement a toute l'expérience et toute l'information qu'il faut pour guider votre réflexion, et qu'il est toujours à votre disposition pour vous aider à choisir le ou les fonds qui correspondent le mieux à votre profil d'investisseur.

Frais d'administration

Le RER Transition se situe à mi-chemin entre notre RER Placement National garanti, offert sans frais mais limité aux titres à revenu fixe, et notre RER Portefeuille (de type autogéré), offrant un maximum de souplesse et de polyvalence moyennant des frais d'administration de 120\$ par année.

Il ne vous en coûtera donc que 50\$ par année pour profiter des avantages d'un **RER Transition** – une somme fort raisonnable qui pourrait être largement financée par le supplément de rendement que vous procurera, à long terme, ce régime des plus attrayants.

Par ailleurs, si vous croyez que l'une de nos autres options RER pourrait répondre plus adéquatement à vos besoins, n'hésitez pas à en discuter avec l'un de nos conseillers en placement.



FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE

NOUS GÉRON
LES PLACEMENTS
LES PLUS IMPORTANTS
AU MONDE:

LES VÔTRES!



www.financierebn.com

